



MAUDET Yvan | VIAUD Philippe
06 87 09 82 03 | 06 07 58 63 02

PROCEDURE DE GESTION DES LITIGES OU RECLAMATIONS

Karelle Viaud, Secrétaire, enregistre le litige (réclamation orale, mail) et s'engage à répondre sous 48 heures.

S'il s'agit d'un problème administratif, elle est compétente dans ce domaine.

S'il s'agit d'un problème concernant la pédagogie , c'est Philippe Viaud, référent pédagogique qui prend le relais sous 72 heures (par téléphone ou mail).